

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Localisation générale DU SITE	2
2.0	Description du milieu BIOPHYSIQUE	2
2.1	Composantes physiques.....	2
2.2	Composantes biologiques	4
3.0	DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN	6
3.1	Situation géographique et contexte régional.....	6
3.2	Accessibilité au site et équipement d'accueil existant.....	6
3.3	Utilisation du territoire.....	7
3.4	Tenure des terres.....	8
3.5	Affectation du territoire	10
3.6	Gestionnaires du site	10
3.7	Évolution et orientations de développement du site	11
4.0	valeur écologique du site.....	11
5.0	Analyse des sources de perturbation.....	12
6.0	Synthèse des potentiels et des contraintes	13
7.0	Lignes directrices d'un développement durable DU SITE	13
7.1	Vocation et orientations de développement durable	13
7.2	Pré faisabilité et prise en charge du site.....	15
8.0	Références.....	18

1.0 LOCALISATION GÉNÉRALE DU SITE

Coordonnées : UTM (Est) : 533 750 m UTM (Nord) : 5 432 750 m
Longitude : 68° 32' 30'' Latitude : 49° 03' 00''

Les îles de Ragueneau sont regroupées dans la baie aux Outardes, de chaque côté du chenal principal de la rivière aux Outardes. Elles se situent à plus d'une trentaine de kilomètres à l'ouest de Baie-Comeau, sur le territoire de la municipalité de Ragueneau. Visibles en direction sud, le long de la route provinciale 138, ces îles se trouvent à une distance variant entre 60 m et 1 700 m de la côte.

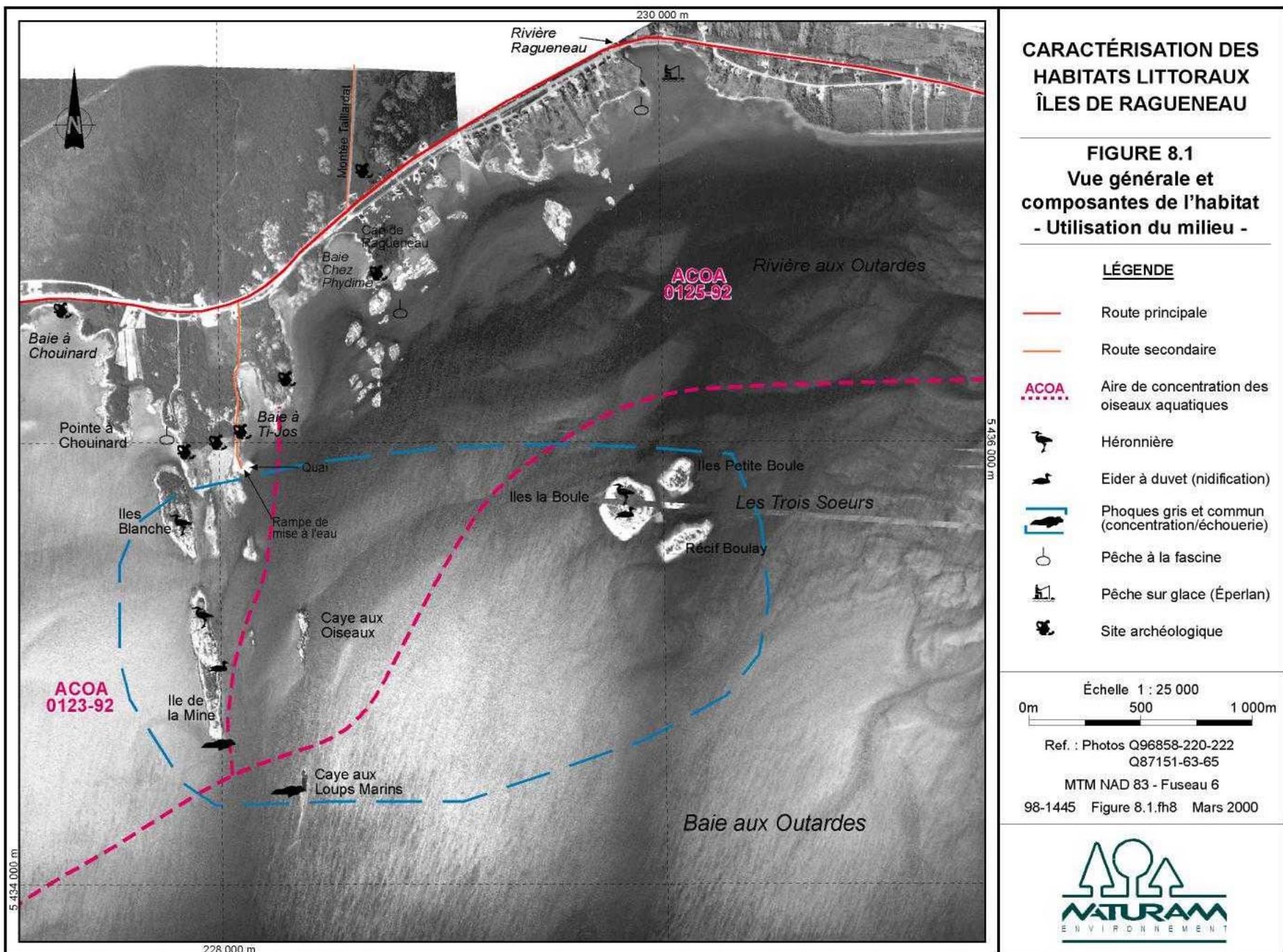
Le site retenu à titre d'habitat littoral d'intérêt est constitué uniquement de l'archipel des îles de Ragueneau. Cependant, comme la mise en valeur du site des îles est intimement liée au site d'accueil (le quai et ses abords), cette portion terrestre a été incluse dans la caractérisation du site, bien que sa valeur écologique ne soit pas exceptionnelle en soi.

2.0 DESCRIPTION DU MILIEU BIOPHYSIQUE

2.1 Composantes physiques

Le long de la côte rocheuse, on compte cinq îles principales, en l'occurrence les îles Blanche (19 202 m²), de la Mine (27 567 m²), la Boule, la Petite Boule et récif Boulay. Dans la région, les trois dernières sont communément appelées les Trois Soeurs (38 445 m² au total) (figure 8.1). Il s'agit d'îles formées d'affleurements rocheux émergés, même à marée haute. L'île Blanche, la plus haute, culmine à 27 m de hauteur alors que les îles de la Mine et la Boule dépassent tout juste 20 m. Les deux autres n'atteignent pas 10 m de hauteur. Dans le secteur à l'est des îles Blanche et de la Mine, on peut également observer de nombreuses cayes rocheuses (récifs), dont les principales sont appelées la caye des Oiseaux et la caye à Loups marins. Bien qu'il y en ait qui demeurent émergées à marée haute, plusieurs d'entre elles, dont la caye à Loups Marins, ne sont recouvertes que de quelques centimètres d'eau.

À marée basse, on observe de vastes battures de chaque côté du chenal d'écoulement de la rivière aux Outardes (profondeur maximale de 4 à 5 m). La batture aux Outardes à l'est est constituée d'un substrat essentiellement sablonneux tandis qu'à l'ouest de la rivière Ragueneau, on remarque la présence d'une fraction silteuse importante en surface. Notons que la rive droite de la rivière aux Outardes est constituée d'une mince couche d'argile silteuse (quelques centimètres à quelques mètres) superposée à la roche en place. Cette couche de matières fines présente en maints endroits des signes d'érosion marine sévère qui ont nécessité la réalisation, à l'est de la rivière Ragueneau, de travaux d'enrochement.



2.2 Composantes biologiques

Les composantes biologiques majeures de ce site sont les importantes colonies d'oiseaux, les rassemblements d'oiseaux migrateurs et une échouerie de phoques communs et gris.

Faune avienne et habitat

Les îles de Ragueneau abritent une des plus importantes concentrations d'oiseaux coloniaux de l'estuaire maritime avec 7 espèces distinctes et quelque 6 900 couples ou nids occupés. Les espèces les plus abondantes sont le Cormoran à aigrettes et le Goéland argenté. On retrouve également l'Eider à duvet, le Bihoreau gris et le Grand héron (tableau 8.1). Il s'agit de la plus importante héronnière à Bihoreau gris de l'estuaire maritime. Une autre espèce d'intérêt y nicherait occasionnellement en petit nombre, à savoir la Sterne pierregarin (8 nids occupés sur la Petite Boule selon Bisailon (1995)). Par ailleurs, on a mentionné dans le secteur la présence du Petit pingouin (Marc Larin, Comité ZIP, comm. pers.).

Tableau 8.1. Dénombrement par espèce des nids d'oiseaux coloniaux et répartition dans l'archipel de Ragueneau

Espèce→ Île ↓	Cormoran à aigrettes	Goéland argenté	Goéland marin	Eider à duvet	Bihoreau gris	Grand héron	Sterne pierregarin
De la Mine	1451	760	85	651	...	8 ¹	...
La Boule	892	726	81	860	93 ²
La Petite Boule	339	120	13	129	... ³	...	8
Récif Boulay	138	146	16	130
Caye des oiseaux	...	93	10	2
Autres cayes	...	110	13	28
Total	2820	1955	218	1800	93	8	8

¹ 13 selon Bisailon (1995); ² 90 selon Bisailon (1995); ³ 1 selon Bisailon (1995); Source : Bédard (1996)

Selon des observations récentes effectuées par le Cégep de Baie-Comeau (Bisailon, comm. pers.) et par Naturam Environnement (ce mandat), le nombre de Grand héron et de Bihoreau gris serait en diminution, en raison notamment de l'expansion progressive de la colonie de Cormoran à aigrettes. En effet, cette dernière espèce, avec ses fientes très acides, contribue à détruire la végétation des îles, éliminant ainsi les supports

arborescents essentiels à l'aménagement des nids. Un examen du couvert forestier, effectué à l'été 1999, a permis de constater que celui-ci était effectivement en régression par rapport aux observations de Bédard (1996). Il ne reste plus que quelques arbres morts sur la Petite Boule et un couvert respectif de 15 et 20 % environ sur les îles la Boule et de la Mine, dominés par des chicots. Par ailleurs, la surface rocheuse connaît une progression de 10 à 20 % sur la plupart des îles. La végétation est essentiellement composée d'herbacées sans fleurs et d'arbustes tels que le Sureau sp et des framboisiers. Pour ce qui est des autres espèces d'oiseaux (les Goélands argenté et marin ainsi que l'Eider à duvet), leur population semble plutôt stable.

De toutes les îles du secteur, l'île Blanche supporte le plus important couvert forestier, dominé par l'Épinette noire. La végétation y est plus diversifiée avec, entre autres, de jeunes bouleaux blancs, de jeunes sorbiers, de la Camarine noire, du Génévrier commun, du Myrique baumier, du Kalmia à feuilles étroites et de la verge d'or. Les falaises rocheuses qui l'entourent sont abruptes et ce, plus particulièrement, du côté est. Les oiseaux coloniaux utilisent cette île de façon marginale (quelques nids de cormorans et de goélands). Cinq nids de Bihoreau gris y ont toutefois été recensés en 1999. Il semble ainsi y avoir eu un déplacement de quelques couples de bihoreaux de l'île la Boule vers l'île Blanche.

Au bord de la côte, on note à quelques endroits la présence de petits marais à Spartine à proximité desquels se déplacent les jeunes eiders et où se reposent plusieurs espèces d'anatidés lors des grandes migrations. À noter que le secteur côtier entourant les îles de Ragueneau est reconnu en tant qu'aire d'élevage des Eiders à duvet. Près de 64 % de la population d'eiders de la rive nord de l'estuaire serait concentrée autour de ces îles et elle présenterait des signes d'expansion (Bédard et Nadeau 1994 *In* Mousseau et Armellin 1996).

Lors de la migration automnale de 1991, outre les espèces coloniales du secteur, on y a noté la présence de milliers de Canards noirs ainsi que des Canards colverts (malards) et des Grands harles. Au printemps 1992, on a pu observer une dominance des Canards noirs et des Macreuses à front blanc. Ceux-ci étaient accompagnés notamment par les Sarcelles à ailes vertes, les Eiders à duvet, les Bernaches du Canada et les Macreuses à bec jaune. Il s'agit, d'une aire reconnue de concentration des oiseaux aquatiques lors des grandes migrations (Brault *et al.* 1998).

Pinnipèdes et habitat

Les récifs exposés à marée basse, tels que la caye à Loups Marins, de même que les rochers dispersés sur les battures, représentent des sites d'échouerie privilégiés (Lesage *et al.* 1995). Ceux du secteur des îles de Ragueneau sont fréquentés par les Phoques communs et gris. Du printemps à l'automne, on peut observer ces espèces à divers endroits de l'estuaire aux Outardes (Naturam Environnement, données non publiées). Lors d'une sortie à l'été 1999, une quinzaine de Phoques communs ont été observés près de la caye à Loups Marins. L'île de la Mine (probablement la pointe sud) constitue une échouerie reconnue pour les deux espèces de phoques fréquentant le secteur (Andersen et Gagnon 1980; Lavigreur *et al.* 1993; Lesage *et al.* 1995). L'île Blanche est également

utilisée à cette fin par le Phoque commun (Dumas *et al.* 1998). Dans le secteur de l'estuaire aux Outardes, on compterait deux sites de reproduction et de mise bas du Phoque commun (banc des Branches et batture Manicouagan près de la pointe du Bout).

3.0 DESCRIPTION DU MILIEU HUMAIN

3.1 Situation géographique et contexte régional

Situation géographique

La municipalité de Ragueneau compte environ 1 700 habitants et s'étend sur une très longue bande riveraine au fleuve Saint-Laurent. La distance séparant le site d'accueil (le quai et ses abords) du cœur du village de Ragueneau (église et bureau municipal) est d'environ 6 km.

D'une longueur de littoral de près de 20 km, la réserve montagnaise de Betsiamites (rivière aux Rosiers) borde la limite ouest du site. Il n'existe que très peu d'accès, ni de prises de contact visuel avec le fleuve dans les limites de la réserve, ni à vrai dire depuis la municipalité de Forestville (la baie Laval), exception faite de brèves percées visuelles localisées et d'une fenêtre plus importante sur la baie des Îlets Jérémie qui est orientée vers l'ouest (peu perceptible lors des déplacements vers l'est). Le site des îles de Ragueneau constitue donc en quelque sorte, le retour à un premier contact visuel avec le fleuve à partir de la route 138 en provenance de l'ouest depuis environ 80 km.

Contexte régional

Le site des îles de Ragueneau se situe entre deux initiatives majeures en matière de projets récréo-touristiques régionaux, soit le Centre de villégiature Innu de Papinachois (à 8 km à l'ouest) (première période officielle d'opération en 1999) et le Parc nature de Pointe-aux-Outardes (à 6 km à l'est). Ces deux sites reçoivent en moyenne quelque 4 000 et 10 000 visiteurs par année respectivement.

3.2 Accessibilité au site et équipement d'accueil existant

Accessibilité

L'accès au secteur d'accueil des îles se fait généralement en véhicule motorisé (automobile, camion, motocyclette, etc.) via une route d'accès secondaire d'environ 750 m, régulièrement entretenue qui le relie à la route provinciale 138. Les îles de Ragueneau n'étant nullement reliées à la terre ferme, il n'est possible d'y accéder que par voie d'eau.

Il est également possible d'accéder aux îles en embarcation depuis d'autres points d'accès littoraux. Ainsi, des plaisanciers en provenance de la marina de Baie-Comeau viennent y faire de l'observation à l'occasion. D'autres passent dans le secteur en descendant la rivière aux Outardes depuis les points d'accès à la rivière situés en amont (quais privés, rampes de mises à l'eau, chalets, etc.). Quelques autochtones de Betsiamites viennent

également y exercer certaines de leurs activités traditionnelles. À marée basse, il convient toutefois de noter que l'accessibilité aux îles n'est possible que par le chenal de la rivière aux Outardes.

Équipement d'accueil

La route d'accès secondaire donne sur un site aménagé où l'on retrouve un grand quai fabriqué en enrochement et recouvert d'un pavage d'asphalte. Un stationnement d'environ 15 places est attenant au quai. En raison de sa fabrication en enrochement, il n'est pas possible aux embarcations ou autres navires d'accoster à ce quai. Le site aménagé est constitué d'une gloriette, de bancs publics et d'arrangements horticoles. Une rampe de mise à l'eau est présente juste à côté du quai et permet aux plaisanciers et aux touristes d'y descendre leur embarcation.

On y retrouve aussi un obélisque d'une trentaine de mètres de hauteur ainsi que deux dinosaures grandeur nature réalisés par des artistes régionaux (Le Cercle de fer). Les gens fréquentant le site peuvent se promener le long de la mer sur l'estran rocheux ou encore se reposer sur les bancs du quai.

3.3 Utilisation du territoire

Par le passé, le site de Ragueneau était fréquenté par les peuples autochtones. Autour de l'aire d'accueil, on retrouve 7 sites amérindiens préhistoriques datant de la période archaïque (7 000 à 3 000 ans A.A.) ou de la période sylvicole (3 000 à 500 ans A.A.). Il s'agit de sites archéologiques répertoriés par le ministère de la Culture et des Communications.

Les îles de Ragueneau font principalement l'objet d'une activité passive d'observation de la part des touristes et visiteurs régionaux à partir du quai de Ragueneau. Comme il n'y a aucun frais pour accéder à ce site, l'achalandage exact de cette halte côtière est inconnu.

Principalement lors des fins de semaine, plusieurs visiteurs et plaisanciers viennent y mettre leur embarcation à l'eau afin de visiter le secteur. Depuis quelques années, en mai et juin, un entrepreneur local organise des excursions sur la mer autour des îles et ailleurs dans l'estuaire aux Outardes (Les Excursions randonnées Côte-Nord). À l'automne, plusieurs chasseurs de sauvagine utilisent également cette rampe afin de rejoindre leur site de chasse.

Directement, au niveau des îles, la seule activité structurée connue, est celle de la cueillette du duvet des eiders par une entreprise spécialisée (Société Duvetnor). Effectuée au printemps de chaque année, cette activité permet également de recenser les populations d'oiseaux. On estime que le revenu moyen annuel tiré de cette activité de récolte est de l'ordre de 7 000 \$ (environ 18 kg de duvet épuré). À noter que les revenus tirés de cette activité servent en bonne partie à la conservation de certaines îles du fleuve Saint-Laurent. Par ailleurs, le Cégep de Baie-Comeau utilise ces îles à quelques reprises durant l'année dans le cadre de la formation en aménagement cynégétique et halieutique. On y pratique un recensement sporadique des oiseaux coloniaux. Enfin, quelques

chasseurs viennent dans le secteur des îles pour y pratiquer une certaine activité de chasse au phoque gris. Bien qu'aucune donnée précise de capture n'ait été colligée, tout porte à croire qu'il s'agit d'une activité marginale (quelques phoques seulement).

On compte également dans ce secteur trois pêcheurs possédant encore un permis de pêche à la fascine délivré par le MAPAQ. Il s'agit de MM. Roland Jean, Jeannot Jean et Réjean Tremblay. Seul M. Jeannot Jean pratique son activité à chaque année dans le secteur du Cap de Ragueneau. M. Tremblay la pratiquerait de façon sporadique près de l'estuaire de la rivière Ragueneau alors que M. Roland Jean ne serait plus actif depuis quelques années. Les espèces pouvant être capturées sont principalement l'Éperlan arc-en-ciel, le Hareng atlantique, les Plies spp. et le Capelan. On y capturerait aussi à l'occasion du Grand Corégone, du Poulamon Atlantique, de l'Omble de fontaine anadrome et de l'Anguille d'Amérique. Historiquement, on y capturerait aussi l'Esturgeon noir.

Au cours de la saison hivernale, on note la présence sporadique d'une ou deux cabanes de pêche sur la glace à l'embouchure de la rivière Ragueneau. Lorsque présentes, celles-ci peuvent être observées du mois de décembre au mois de mars inclusivement. L'espèce convoitée par leurs usagers est alors l'Éperlan arc-en-ciel.

3.4 Tenure des terres

Les îles de Ragueneau appartiennent toutes à la municipalité de Ragueneau. Les rives du secteur entourant le seul accès direct aux îles, en l'occurrence le chemin et le quai public (site d'accueil), sont en grande majorité privées et la tenure de ces lots est celle représentée au tableau 8.2.

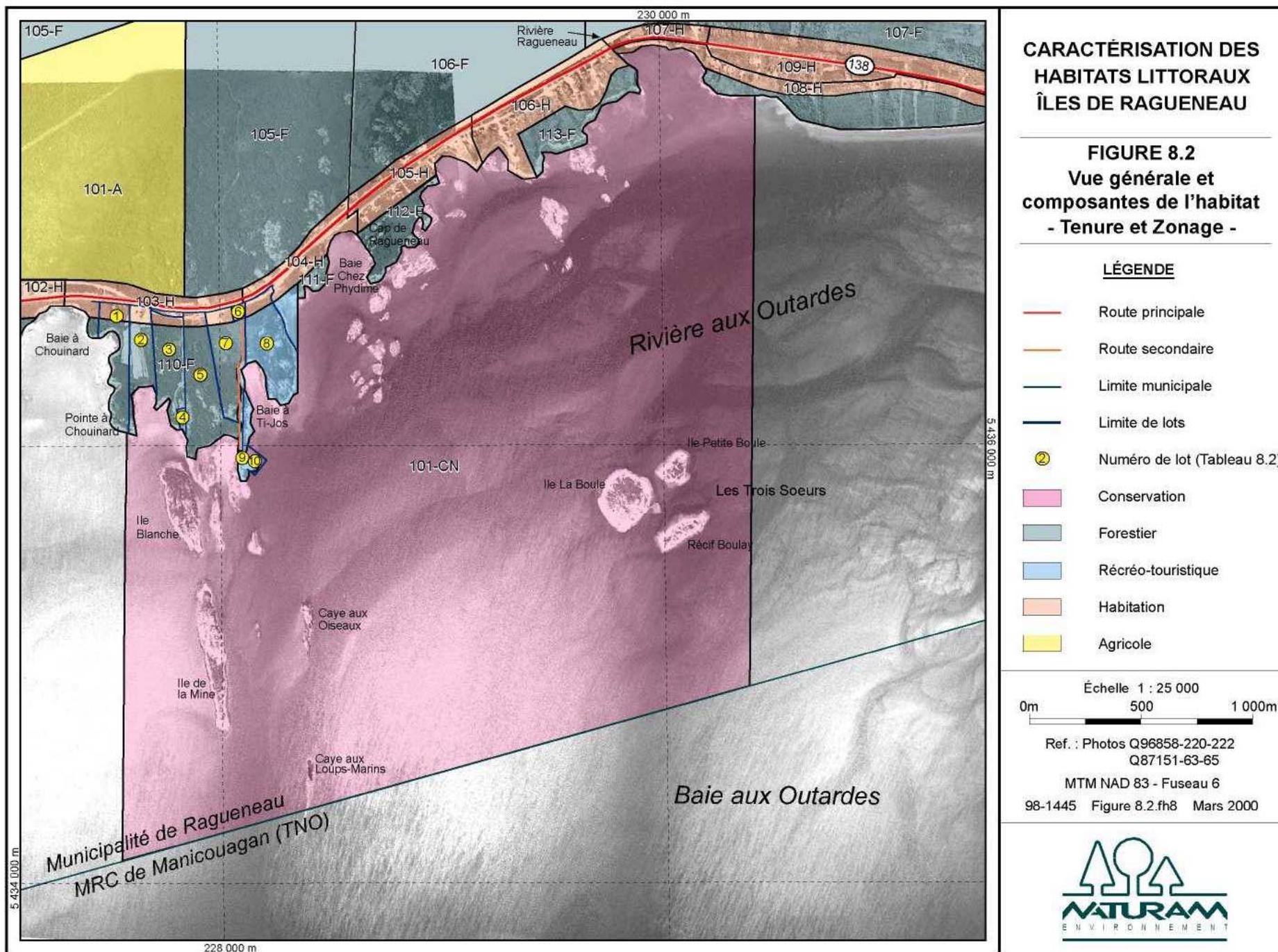
Tableau 8.2. Tenure des terres près de l'accès aux îles de Ragueneau

N ^{o1}	N ^o de lot	Superficie (m ²)	Propriétaire
1	58-4	48 000	Claude Deschênes
2	57-2	40 000	Jacques Vaillancourt
3	57-5	59 000	Jocelyne Vaillancourt
4	57-6	2 000	Étiennette Turcotte
5	56-15	85 700	Étiennette Turcotte
6	56-9/56-15	3 621	Jeannot Jean
7	56-21	42 965	Mun. de Ragueneau
8	55-2/55-5/56-17	52 026	Corporation Récréo-touristique de Ragueneau
9	55-6/55-7/56-18/56-19	964	Mun. de Ragueneau
10	Bloc 12	6 400	Travaux publics Canada

Source : Municipalité de Ragueneau (juillet 1999)

¹ Le chiffre de la première colonne correspond à un terrain identifié à la figure 8.2.

Le chemin public donnant accès au quai (lots 55-3 et 56-11) appartient à la municipalité de Ragueneau alors que le quai appartient à Travaux publics Canada selon les registres



de la municipalité (Bloc 12). La rampe de mise à l'eau attenante au quai appartiendrait, quant à elle, au ministère de l'Environnement du Québec, selon les données du ministère des Ressources naturelles (secteurs Terres). En ce qui a trait à l'aire d'accueil en rive, ses propriétaires sont la municipalité de Ragueneau et la Corporation Récréo-Touristique de Ragueneau.

3.5 Affectation du territoire

Zonage municipal

La municipalité de Ragueneau a attribué une affectation de « conservation » à l'ensemble du secteur marin entourant les îles (figure 8.1). Les rives continentales ont, pour la plupart, reçu une affectation « forestière » alors que la zone adjacente au chemin public et englobant le quai ainsi que la rampe de mise à l'eau, est affectée au « récréo-tourisme ». Une zone agricole protégée est localisée du côté nord de la route 138. L'affectation « habitation » est rencontrée de chaque côté de la route 138, d'un bout à l'autre de l'aire considérée. À noter que le territoire non organisé de la MRC de Manicouagan (TNO Maritime) se trouve juste au-delà de la caye à Loups Marins. Aucune affectation particulière n'a été attribuée par la MRC à ce secteur jusqu'à maintenant.

Statut actuel du site

Le site des îles de Ragueneau compte 5 habitats fauniques reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Il s'agit des héronnières des îles de la Mine et la Boule, des colonies d'oiseaux des îles Petite Boule et récif Boulay et de l'aire de concentration des oiseaux aquatiques qui longe la côte dans ce secteur (ACOA 0123-92/0125-92). Le statut d'habitat faunique implique que, sauf exception (autorisation du ministre), il est interdit d'y exercer toute activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à ces habitats.

3.6 Gestionnaires du site

La municipalité de Ragueneau assure actuellement la gestion des activités sur les îles de Ragueneau à titre de propriétaire des lieux. Les activités de gestion sont toutefois limitées (ex. : attribution d'une affectation de conservation au site, demande d'informations sur les activités des utilisateurs, réponse aux questions de tiers portant sur ces îles, leurs caractéristiques et leur développement, etc.). Aucun principe directeur de conservation ou de mise en valeur de ces îles, énonçant la position de la municipalité face à leur devenir, n'a été inscrit dans un document général d'orientation. Le règlement de zonage définit certaines orientations très générales, mais ces dernières semblent peu adaptées aux caractéristiques associées à la valeur écologique de ce milieu insulaire. En mars 1998, le conseil municipal a donné son aval à la réalisation d'« une étude de faisabilité sur un projet de mise en valeur de l'archipel de Ragueneau » (Dumas *et al.* 1998). Il s'agit en quelque sorte d'une première proposition de plan de mise en valeur pour ce site. Celle-ci a été élaborée par des étudiants du programme de Techniques d'Aménagement Cynégétique et Halieutique (TACH) du Cégep de Baie-Comeau.

La Corporation récréo-touristique de Ragueneau participe étroitement avec la municipalité à la gestion de l'aire d'accueil en rive des îles de Ragueneau

3.7 Évolution et orientations de développement du site

Les premières manifestations d'intérêt du milieu vis-à-vis la mise en valeur du potentiel récréo-touristique des îles de Ragueneau remontent à une douzaine d'années. Au cours de cette période, les principales initiatives ont été les suivantes :

- 1988 : – Sommet économique régional; identification d'un besoin en infrastructures d'accueil et de rétention touristique.
- 1991 : – Subvention à la Corporation récréo-touristique de Ragueneau pour l'identification et la planification d'activités d'accueil
– Dépôt d'un plan d'aménagement du quai
- 1992 : – Aménagement du quai
- 1993 : – Plan stratégique de développement du Conseil régional de développement
- 1994 : – pour la période 1995-2000 (accroissement du potentiel récréo-touristique du site)
- 1998 : – Élaboration d'un projet d'aménagement récréo-touristique par la Société de développement de Ragueneau et Excursions Randonnée Côte-Nord
– Dépôt d'un plan de mise en valeur du site (Cégep de Baie-Comeau)
- 1999 : – Évaluation d'un projet d'implantation d'une zone de protection marine (ZPM)
- 2000 : – Dans un vaste secteur entourant le site (Pêches et Océans Canada et la Corporation du Parc nature de Pointe-aux-Outardes.

Au fil des ans, divers autres travaux ont été réalisés tels que l'aménagement paysager du site, la pose en bordure de la route 138 d'un grand panneau identifiant la halte côtière, l'installation d'une lunette d'approche payante, la construction de deux dinosaures grandeur nature, la construction d'un obélisque d'une hauteur d'environ 30 m et l'installation d'une toilette publique. La seule initiative mise en place au cours des dernières années et à l'intérieur de laquelle les îles font partie intégrante est l'instauration d'un produit touristique de croisières d'excursion dans l'estuaire aux Outardes.

4.0 VALEUR ÉCOLOGIQUE DU SITE

Parmi l'ensemble des habitats littoraux de l'estuaire maritime, l'importance écologique de l'archipel de Ragueneau est très élevée. Des sites de cette importance sont rares et méritent une attention particulière afin de préserver l'intégrité écologique de l'ensemble du système laurentien. Ce qui le rend particulièrement intéressant par rapport à d'autres sites d'importance écologique aussi élevée, c'est la présence au même endroit d'une

grande concentration d'oiseaux coloniaux d'intérêt (eiders et bighornes) ainsi que d'une échouerie de phoques de l'estuaire maritime.

5.0 ANALYSE DES SOURCES DE PERTURBATION

Actuellement, les activités humaines ne semblent avoir aucun effet observable sur les populations animales vivant dans les îles. En effet, outre les ramasseurs de duvet expérimentés, il semble y avoir peu de gens débarquant sur les îles et la navigation de plaisance n'y serait pas suffisamment importante pour induire une perturbation du milieu.

Les activités d'observation

Les effets des excursionnistes sur l'intégrité des populations animales (oiseaux et phoques) lors des sorties d'observation apparaissent pour le moment passablement faibles. Un accroissement de ces activités pourrait cependant créer des perturbations similaires à celles déjà observées sur d'autres sites naturels du Québec et ainsi nuire aux espèces présentes, particulièrement durant ces périodes de reproduction et d'élevage.

La chasse

Les données sur les récoltes par espèce ne permettent pas de déterminer les effets de la chasse à la sauvagine et au phoque sur l'évolution des espèces résidentes des îles. Le secteur des îles de Ragueneau étant reconnu pour la chasse à la sauvagine, il serait nécessaire de fouiller plus à fond les effets de cette activité sur l'intégrité écologique des îles avant de vouloir l'encadrer au-delà des dispositions provinciales à ce sujet.

La qualité des eaux estuariennes

Selon les données recueillies sur la qualité des eaux des secteurs coquilliers (Jacques Sénéchal, Environnement Canada, comm. pers.), les zones de cueillette de mollusques entourant les îles auraient été fermées pour des raisons de pollution bactérienne d'origine animale (fientes d'oiseaux marins). Il existe aussi actuellement quelques émissaires municipaux d'eaux usées et plusieurs fosses septiques non conformes plus en amont dans l'estuaire de la rivière aux Outardes.

L'élément perturbant majeur de l'intégrité de l'habitat insulaire, est actuellement l'expansion de la cormorandière. En effet, les fientes acides de ces oiseaux entraînent une déforestation rapide des îles, ce qui force les échassiers à chercher refuge ailleurs dans d'autres colonies (île Laval, Manic-2, pointe Saint-Pancrace. Par ailleurs, selon M. S. Bisailon (comm. pers.), certaines autres espèces d'oiseaux, telles que la Sterne pierregarin, seraient affectées par les perturbations du milieu engendrées par les cormorans. Il est à noter que les îles de Ragueneau auraient fait l'objet entre 1988 et 1993 d'un contrôle des effectifs nicheurs de cormorans, soit par l'élimination d'adultes ou la destruction d'œufs (Bédard 1988, Bédard et Guérin 1992 *In* Boisseau 1998).

Sources naturelles

Le site d'accueil a déjà subi maintes interventions humaines à différentes époques. Les interventions liées au mode de mise en valeur du secteur ont évidemment modifié le caractère naturel du site. Les interventions futures pourraient principalement affecter le caractère visuel du site. En effet, cette qualité visuelle repose déjà en grande partie sur la beauté naturelle des environs et des différentes perspectives qu'offrent les vues sur les îles et l'embouchure de la rivière aux Outardes. Sur le plan faunique, il convient de rappeler, lors de la planification des futures interventions, que le petit marais ainsi que la baie (à marée haute) localisée entre le quai et l'île Blanche, constituent une aire de repos pour les oiseaux en période de migration. De plus, ceux-ci, ainsi que la baie à Ti-Jos à l'est du quai, font partie de l'aire d'élevage printanier des jeunes eiders.

6.0 SYNTHÈSE DES POTENTIELS ET DES CONTRAINTES

Le tableau 8.3 présente la synthèse des potentiels et contraintes du site des îles de Ragueneau à l'égard d'éventuelles interventions de mise en valeur dans un contexte de développement durable et de conservation du patrimoine naturel.

7.0 LIGNES DIRECTRICES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SITE

Les lignes directrices s'appuient sur les informations recueillies et les analyses effectuées dans les sections précédentes. L'objectif de cet exercice est de proposer des orientations visant à mettre en valeur l'habitat littoral d'intérêt tout en gardant à l'esprit la protection de son intégrité dans une perspective de développement durable, c'est-à-dire sans compromettre l'utilisation des ressources présentes par les générations futures. Il appert que les prochaines interventions majeures devraient être envisagées dans leur ensemble et intégrées dans une vision cohérente de mise en valeur du site, soucieuse du caractère esthétique de son paysage naturel. Ces orientations pourront éventuellement servir de canevas de base pour l'élaboration d'un plan d'intervention propre à la protection et au développement durable des îles de Ragueneau.

7.1 Vocation et orientations de développement durable

- Confirmer et consolider la vocation de conservation intégrale des îles et îlots de Ragueneau :
 - Obtenir un statut de protection pour les îles reconnaissant leur condition d'habitats essentiels au maintien de l'intégrité écologique du Saint-Laurent et confirmant l'interdiction de débarquement sur celles-ci (cette interdiction et, probablement, d'autres mesures cadres peuvent notamment se faire par voie de résolution municipale);
 - Porter une attention particulière, lors des activités humaines réalisées dans le secteur (interprétation ou autres), aux périodes de reproduction de certaines espèces animales comme le Grand Héron, le Bihoreau gris et le Phoque commun, de façon à minimiser les perturbations;

Tableau 8.3 Synthèse des potentiels et contraintes du site des îles de Ragueneau.

Potentiel	Vocation	
	Conservation	Mise en valeur
- Valeur écologique très élevée des îles (présence d'une grande concentration d'oiseaux coloniaux d'intérêt, d'une échouerie de phoques gris et communs)	X	X
- Accès aux îles par la mer seulement (protection de l'intégrité)	X	
- Îles de propriété publique (minimise des efforts coûteux d'acquisition pour leur sauvegarde et facilite la reconnaissance de leur valeur de bien public)	X	X
- 5 habitats reconnus en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	X	X
- Zonage « conservation » (reconnaissance du milieu municipal)	X	
- Proximité du site d'accueil de la route 138, donc accès facilité pour les touristes		X
- Présence d'un accès public entretenu		X
- Quelques équipements déjà en place sur le site d'accueil		X
- Proximité de 2 autres sites récréo-touristiques d'importance régionale		X
- Présence de plusieurs sites archéologiques		X
- Présence d'équipements de pêche traditionnelle		X
- Activités actuellement orientées vers l'observation et les excursions en mer		X
- Pression de chasse et pêche faible	X	
Contraintes		
- Îles petites les rendant sensibles et fragiles aux moindres perturbations anthropiques	X	
- Expansion de la cormorandière et ses effets sur la végétation et le déplacement d'autres espèces d'oiseaux plus valorisées ou rares	X	
- Les modifications au site d'accueil ont légèrement modifié la qualité visuelle du paysage		X
- Les statuts de protection actuels n'empêchent pas légalement de débarquer sur les îles	X	
- Étroitesse du site d'accueil limite sa capacité actuelle et potentielle à recevoir des visiteurs		X
- Services d'hébergement et de restauration très limités		X
- Éloignement relatif du site (risque de vandalisme et nécessité d'instaurer un système de surveillance)		X

- Examiner la possibilité d'exercer un certain contrôle de la population de cormorans des îles afin de permettre aux populations d'oiseaux sensibles aux perturbations engendrées par cette espèce de demeurer sur les îles;
 - Favoriser la restauration d'une partie du couvert forestier des îles;
 - Sensibiliser le public sur les comportements à adopter à proximité d'un milieu naturel comme les îles de Ragueneau (code d'éthique adapté aux particularités locales).
- Maintenir et consolider les activités d'observation du panorama fluvio-estuarien et de la faune des îles en lien avec la vocation de conservation :
 - Profiter au maximum des infrastructures en place;
 - Améliorer le site d'accueil en terme de capacité et de facilité pour la plupart des types de véhicules ainsi que les remorques d'embarcation, c'est-à-dire tirer profit de l'espace public entre le quai et la route 138, le long du chemin d'accès.
 - Minimiser les interventions physiques sur le site d'accueil, ou du moins prévoir une intégration harmonieuse de ces interventions avec le milieu naturel environnant;
 - Favoriser l'établissement de liens au niveau de la mise en valeur entre le site des îles et les autres sites récréo-touristiques de la région :
 - Réunir les intervenants à différentes occasions;
 - Planifier des circuits intégrateurs;
 - Tirer profit des services offerts à ces sites.
 - Évaluer le potentiel de mise en valeur complémentaire des autres attraits du site : patrimoine archéologique et pêche traditionnelle (pêche à la fascine);
 - Considérer la possibilité d'intégrer les Îles de Ragueneau dans le projet de Zone de protection marine (ZPM) présentement en élaboration :
 - Impliquer la municipalité de Ragueneau ainsi que ses organismes de développement socio-économique et récréo-touristique au niveau des consultations qui seront effectuées dans le cadre de ce projet;
 - S'assurer qu'il y ait au moins un délégué de Ragueneau sur le comité de gestion de la ZPM qui pourra s'assurer de la protection et du développement durable du patrimoine local que constituent les îles de Ragueneau;

7.2 Préfaisabilité et prise en charge du site

Préfaisabilité

Compte tenu des potentiels et contraintes soulevés, la mise en place d'un éventuel projet d'intervention pourrait être envisagée. Certaines composantes d'un tel projet pourraient cependant nécessiter, avant leur réalisation, un exercice préalable d'évaluation de leur

pré faisabilité. Une telle évaluation de pré faisabilité devrait aborder principalement les aspects du marché potentiel, de la faisabilité financière et des impacts environnementaux possibles.

Par exemple, si un service de croisière excursion devait être développé, il faudrait préalablement effectuer une étude de marché qui permettrait, entre autres, de vérifier si les périodes annuelles propices pour l'observation de la faune (oiseaux et mammifères marins) chevauchent suffisamment les périodes régionales de fréquentation touristique pour assurer un développement viable de ce type d'activité (clientèle intéressée en nombre suffisant). Par ailleurs, des propositions de développement accru du site d'accueil impliqueraient une évaluation la plus juste possible de sa capacité d'accueil en regard des diverses activités prévues afin de ne pas engendrer de problématiques humaines ou écologiques liées à un achalandage trop élevé (érosion humaine du milieu, circulation des véhicules et des piétons, besoin en installations sanitaires, etc.).

Pour ce qui est de la mise en valeur du patrimoine archéologique du secteur, sa faisabilité est tributaire du potentiel réel de ses sites ainsi que de la somme et de la qualité des informations disponibles.

Au niveau du contrôle des cormorans, bien que certains exercices similaires aient déjà été réalisés par le passé, la faisabilité effective d'une nouvelle activité de ce genre dépendrait non seulement des résultats obtenus lors de ces exercices, mais également des conclusions tirées par les services gouvernementaux, concernés par la gestion et la conservation de la faune et, de leur perception actuelle de cette problématique. Il faudrait donc vérifier préalablement auprès de ces services, si de telles activités de contrôle sont encore envisageables.

Un projet de développement durable du site des Îles de Ragueneau pourrait avoir pour avantage d'augmenter la rétention touristique régionale par la mise en valeur d'un pôle d'attraction du circuit touristique régional. Toutefois, son avantage majeur demeurerait la protection et le développement durable d'un habitat d'importance écologique élevé ainsi que de ses composantes biologiques (oiseaux et mammifères marins).

Enfin, la mise en valeur de ce site pourrait avoir pour avantage de permettre l'établissement d'un système permanent de suivi des populations animales et de l'évolution générale de cet habitat. De plus, cela pourrait permettre d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les autres composantes biologiques du secteur (poissons, invertébrés, algues, etc.) et sur les relations écologiques entre les diverses espèces fauniques et floristiques ainsi qu'entre ces espèces et le milieu.

Prise en charge

L'organisme du milieu le plus susceptible de pouvoir prendre en charge la mise en valeur, la gestion et la protection durable du site des îles de Ragueneau serait *a priori* la « Corporation récréo-touristique de Ragueneau ». La municipalité de Ragueneau devrait alors participer avec la Corporation à la planification et la réalisation des interventions de mise en valeur. Par ailleurs, une collaboration étroite d'organismes régionaux tels que le

Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire et l'Association touristique régionale de Manicouagan, devrait également être envisagée. Enfin, le dynamisme démontré et l'expertise développée par le Parc nature de Pointe-aux-Outardes au niveau de la protection et du développement durable de milieux naturels devraient inciter la Corporation à nouer des liens avec cet organisme de façon à pouvoir bénéficier de précieux conseils.

8.0 RÉFÉRENCES

- ANDERSEN, A., et M. GAGNON. 1980. *Les ressources halieutiques de l'estuaire du Saint-Laurent*. Rapp. Can. Ind. Sci. Halieut. Aquat., n° 119.
- BÉDARD, J. 1988. *Gestion des populations de Cormorans à aigrettes dans l'estuaire du Saint-Laurent : résultats de l'étude-pilote et recommandations d'intervention*. Sauvagiles Ltée.
- BÉDARD, J. 1996. *Stratégies de conservation d'îles et d'îlots de Tadoussac à Rivière Pentecôte*. Rapport soumis au Service canadien de la Faune - Région de Québec et à Canards Illimités (Canada) Inc.
- BISAILLON, S. R. 1995. *Suivi des colonies de bihoreau à couronne noire, de cormoran à aigrettes, de grand héron, d'eider à duvet et de sterne pierregarin de l'archipel de Ragueneau (1995)*. Rapport présenté au ministère de l'Environnement et de la Faune. 26 pages + annexes.
- BOISSEAU, G. 1998. *Projet d'inventaire et de cartographie des aires protégées et des milieux naturels d'intérêt du Québec méridional*. Rapport final préparé pour le World Wildlife Fund et l'Union Québécoise pour la Conservation de la Nature. XX p. + annexes.
- BRAULT, M., C. BRASSARD et D. DORAIS. 1998 (non publié). *Inventaire aérien des aires de concentration d'oiseaux aquatiques de la Côte-Nord, automne 1991 - printemps 1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région Côte-Nord (09).
- CSSA CONSULTANTS LTÉE. 1993. *Suréquipement des aménagements du complexe Outardes. Bilan des connaissances des composantes biophysiques de l'estuaire de la rivière aux Outardes*. Rapport présenté à Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement. 130 p.
- DUMAS, S., É. CONSTANT, C. GREAVES ET M. DUBÉ. 1998. *Étude de faisabilité sur un projet de mise en valeur de l'Archipel de Ragueneau*. Rapport présenté au Conseil municipal de Ragueneau et préparé dans le cadre du cours « Projet en administration du tourisme cynégétique et halieutique », Cégep de Baie-Comeau. 95 p. + annexes.
- HART, B. 1987. *The evolution of the outardes Estuary*. Mémoire de Maîtrise de l'Université du Québec à Rimouski. 197 p.
- HYDRO-QUÉBEC. 1992. *Suréquipement de l'aménagement hydroélectrique de Manic-2. Rapport d'avant-projet - Connaissance du milieu*. Groupe Équipement. 291 pages.
- LAVIGUEUR, L., M. O. HAMMILL ET S. ASSELIN. 1993. *Distribution et biologie des phoques et autres mammifères marins dans la région du parc marin du Saguenay*. Rapp. Man. Can. Sci. Halieut. Aquat., no 2220.
- LESAGE, V., M. O. HAMMILL, and K. M. KOVACS. 1995. *Harbour seal (Phoca vitulina) and grey seal (Halichoerus grypus) abundance in the St Lawrence Estuary*. Can. Manuscr. Rep. Fish. Aquat. Sci. 2307 : iii + 19 p.

- MOUSSEAU, P. et A. ARMELLIN. 1996. *Synthèse des connaissances sur les communautés biologiques du secteur d'étude Estuaire maritime*. Environnement Canada - Région du Québec, Conservation de l'environnement, Centre Saint-Laurent. Rapport technique. Zone d'intervention prioritaire 18. 340 p.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1991. *Plans de réalisation - Relais touristique et Îles de Ragueneau*. Rapport préparé pour la Corporation récréo-touristique de Ragueneau. 31 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1995. *Les possibilités de fraie de l'esturgeon noir dans l'estuaire de la rivière Manicouagan*. Rapport présenté au Comité ZIP et à la Corporation d'Amélioration et de Protection de l'Environnement (CAPE). 68 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1996. *Caractérisation physique et biologique de l'habitat du poisson du secteur de Pointe-aux-Outardes*. Projet parrainé par la Corporation du Parc régional de Pointe-aux-Outardes avec l'aide du ministère des Pêches et des Océans dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000. 120 p. + annexes.
- NATURAM ENVIRONNEMENT INC. 1999. *Caractérisation biophysique, socio-économique et détermination des enjeux dans un secteur potentiel pour l'identification d'une zone de protection marine pilote : portion ouest de la MRC Manicouagan*. Rapport présenté au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. 310 p. + annexes.